## COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

Juge des référés

## Rôle de la séance publique du 25/11/2024 à 15h00

Présidente : Madame BUFFET

Greffier : Madame LE REOUR

01) N° 240267	74 RAPPORTEURE: Mme BUFFET	
Demandeur	M. D Gérard	Me DUBREUIL
	ASSOCIATION BIEN VIVRE A MAUGES SUR LOIRE	Me DUBREUIL
	M. et Mme M ET L Gwendoline et Pierre	Me DUBREUIL
	M. et Mme B Fabienne et Samuel	Me DUBREUIL
	M. et Mme C ET D Laurence et Benoît	Me DUBREUIL
	M. et Mme S Ulrike et Karl	
	M. F Martin	Me DUBREUIL
	M. et Mme V Marie et Gérard	Me DUBREUIL
	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE	Me DUBREUIL
Défendeur	L'ENERGIE, DU CLIMAT ET PREVENTION DES	
	RISQUES	
	SAS LOIRE MAUGES ENERGIES	

**AARPI LEXION AVOCATS** 

Requête, en référé, de l'association Bien Vivre à Mauges-sur-Loire et autres tendant à la suspension de l'arrêté du 2 avril 2021 par lequel le préfet de Maine-et-Loire a délivré à la société SAS Loire Mauges Energie une autorisation environnementale pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Mauges-sur-Loire.